

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI, DE LA REFORME DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
COOPERATION SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE
DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

85/501 DU 16/4/85

DECRET N° 85/501/ME/REPE/DGTF/DFP.

Portent reclassement et nomination de
Monsieur KOUFINHA Philippe, Professeur
de CEG de 2° échelon des cadres de la
catégorie A, hiérarchie II des Services
Sociaux (Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISLS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u l'ordonnance n° 019/84 du 23.8.84 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FF du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/FF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FF du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FF du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FF du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 67/50/FF-RE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrières et reclassements notamment en son article 1er § 2 ;
(/u le décret n° 74/170 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FF du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 84/356 du 8.8.84 portant nomination du Premier Ministre ;
(/u le décret n° 84/358 du 13.8.84 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 84/360 du 20/8.84 portant organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;

D.C.F.

(/u le décret n° 67/304 du 30.12.67 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 & 21 du décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement .

(/u le décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 81/707 du 19.10.84 complétant l'article 2 du décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat ;

Abibi

(/u la lettre n°258/MEN-DGAS-DPAA-SP-P2 du 19/03/84 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives au Ministère de l'Education Nationale;

(/ l'Arrêté n°10927/MEN-DGAS-DPAA-SP-P2 du 30/12/83 portant promotion des Professeurs de CEG des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo au titre de l'année 1982;

(/u la demande de l'intéressé en date du 18/01/84;

DECRETE :

ARTICLE 1er.-En application des dispositions du décret n°67/304 du 30/12/1967 susvisé, Monsieur KOUPEMBA Philippe, Professeur de CEG de 3° échelon indice 860 des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) en service au CEGP MOUDIMBA de Kibcuendé (Ex-Baratier) titulaire de la Licence en Droit (nouveau régime) option : Droit Public session de Juin 1983, délivré par l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Professeur de Lycée de 2° échelon indice 920 Acc: néant.

ARTICLE 2.-Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 3.10.83, date effective de reprise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1983-1984 et de la solde à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,

BRAZZAVILLE, le 16 AVRIL 1985

Le Ministre de l'Enseignement
Secondaire et Supérieur,

Daniel ABIBI

Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances et du
Budget,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGTFP/DFP 3
- D.G.B. 3
- D.C.F. 2
- MEN/DPAA 3
- SGCM/BC 2
- DOSSIER 3
- CEGP/KIBOUENDE..... 2
- Intéressé 1.-